DEPARTEMENT HAUTE CORSE

COMMUNE DE SERRA D FILMORBO 928-25-DE

20243 Serra Di Fiunt Orbotité exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nº 95

SEANCE DU 27 septembre 2023

Nombre de Membres

En exercice 11 Présents 07 Absents 02 Pouvoir 02

Date de la convocation

Le 20/09/2023

Date d'affichage

L'an deux mil vingt trois le vingt sept septembre à dix huit heures le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M PROFIZI Jean Noel

Etaient présents MM.

GIOVANNI Muriel, MARTELLI Antoine, (MURACCIOLI Bruno pouvoir

à TEUMA Gilles) TEUMA Gilles

OTTOMANI Marie Ange (Pouvoir à GIOVANNI Muriel), GIORGI Alexia, (Pouvoir à LORENZNI Laurent) LORENZANI Laurent, MARINGONI Alexandre

Absents: MARTINETTI Olivier, LUCIANI GANDOLFI SCHEIT

M MARTELLI Antoine (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s)

Annule et remplace la délibération du 03 mai 2023 Erreur Matérielle

<u>Objet</u>: Objet: Réhabilitation de La Chapelle Santa Maria (hameau d'Ania): demande de subvention

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention pour les travaux de rénovation à réaliser sur l'extérieur de la chapelle du cimetière d'Ania.

Implantée sur un léger promontoire, au milieu des tombes, elle se compose de 3 parties vraisemblablement réalisées à des époques différentes à partir du 18^{ème} Siècle.

Ces travaux sont estimés à 41670.09 € HT selon l'estimation du maître d'œuvre.

Les travaux consisteront dans un premier temps à enlever l'enduit ciment actuel sur toute la surface afin de vérifier l'homogénéité de cet appareillage. Rejointage ou enduit à la chaux serait appliqué par la suite.

Le plan de financement de ces travaux se présente donc ainsi

Total des dépenses 41670.09 € HT Collectivité territoriale Office environnement de la Corse 80% du

montant total soit: 33336.07 €HT

Commune: 20% soit 8334.01

Après examen et délibération, le Conseil

DECIDE d'approuver le projet de rénovation de l'extérieur de la chapelle Santa Maria

AUTORISE le Maire à engager les démarches auprès des différents partenaires afin d'obtenir les soutiens nécessaires à la réalisation de cette prestation ;

DONNE au Maire tout pouvoir de signer au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces nécessaires à la validation de ce projet, de son exécution et du règlement

Fait et délibéré le jour mois et an

Le Maire

PROFIZI Jean Noel